

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	15
Absents	4
Exclus	0

Date de la convocation
24 mai 2024

Date d'affichage de la liste des
délibérations examinées en séance
4 juin 2024

Objet de la Délibération
VII – AFFAIRES PERISCOLAIRES et
EXTRASCOLAIRES
4 – Tarifs périscolaires 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 025-212503957-20240626-26062024V/II4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTFAUCON

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures trente minutes, en cette commune, régulièrement convoqué, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ

Présents : Pierre CONTOZ, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Marie-Louise LAITHIER, Eric MERAT, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT

Absents excusés :

Gaëlle AUFFRET a donné procuration à Géraldine VALLOT VUITTON
Laurent JEUNET a donné procuration à Eric MERAT
Christine MOLLIER a donné procuration à Anne-Marie POTY
Catherine PARDONNET

Absent : Guillaume BLANDIN, Stéphanie BOITEUX, Nadine MAUGEY

Secrétaire : Marie-Louise LAITHIER

Corinne PETER, Adjointe, après avoir présenté le bilan des activités périscolaires 2023, expose les nouvelles dispositions financières de la CAF :

- Prise en charge, dans le calcul de la Prestation de Service, de la demi-heure de repas de la pause méridienne
- Application de la Convention Territoriale Globale, pour les années 2023 / 2026

Elle rappelle aussi que les TAP du jeudi après-midi :

- Bénéficient toujours du fonds de soutien gouvernemental jusqu'en septembre 2025
- Bien que l'ASRE de la CAF soit supprimée, une aide exceptionnelle a été sollicitée.

Elle propose donc de maintenir les tarifs périscolaires 2024 / 2025, identiques à 2023 / 2024, à savoir :

A / En ce qui concerne les tranches du barème des quotients familiaux applicables à la pause méridienne (garderie / repas) : 5 tranches sont proposées

Quotients	Tranche tarifaire
QF 1	0 € à 835 €
QF 2	836 € à 1 040 €
QF 3	1 041 € à 1 200 €
QF 4	1 201 € à 1 355 €
QF 5	1 356 € et plus

Rappel des règles de calcul :

$$QF = \frac{1/12 \text{ revenus familiaux de l'année N-2} + \text{prestations familiales de décembre n-1}}{\text{Nombre de parts définies suivant le mode impôts}}$$

NB : il est rappelé qu'est appliqué également un système de décote de quotients familiaux tenant compte du nombre d'enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Après débat, les tranches du barème des quotients familiaux sont adoptées à l'unanimité.

Il est précisé que l'Aide aux Temps Libres (ATL) d'un montant de 0.50 € par heure de présence facturée (hors temps de repas) sera déduite pour les familles dont le QF est inférieur à 835 €. Cette mesure s'applique pas aux temps de garderie matin et soir à l'exclusion du mercredi midi.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 07/07/2024

ID : 025-212503957-20240626-26062024V114-DE



B/ en ce qui concerne les tarifs :

➤ **une carte annuelle familiale d'adhésion au service périscolaire de 30 €.**

➤ **Pause méridienne**

Le barème fratrie appliqué tient compte de l'ordre de naissance des enfants.

Familles bénéficiant du QF 1 : moins de 835 €

	Repas	Garderie méridienne	Total	Total avec déduction ATL (0.50 € /h sur garderie méridienne)
1 ^{er} enfant	3.98 €	0.87 €	4,85 €	4.10 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	0.67 €	4,65 €	3.90 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	0.47 €	4,45 €	3.70 €

Familles bénéficiant du QF 2 : compris entre 836 € et 1 040 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	1.82 €	5.80 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	1.62 €	5.60 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	1.12 €	5.10 €

Familles bénéficiant du QF 3 : compris entre 1 041 et 1 200 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.42 €	7.40 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.22 €	7.20 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.52 €	6.50 €

Familles bénéficiant du QF 4 : compris entre 1 201 et 1 355 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.67 €	7.65 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.47 €	7.45 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.57 €	6.55 €

Familles relevant du QF 5 : 1 356 € et plus

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.97 €	7.95 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.77 €	7.77 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.67 €	6.65 €

et le tarif garderie de la pause méridienne et repas pour élève usager occasionnel : **tarif unique de 8.90 €.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 025-212503957-20240626-26062024-VI14-DE

- **Garderie matin, mercredi et soir** : Compte tenu de l'effort réalisé par la commune en matière de tranche tarifaire, il est nécessaire que les familles quant à elles, soient vigilantes à l'inscription ou la désinscription de leur enfant dans les délais impartis. Compte tenu des nombreux abus relevés, il est proposé une majoration des tarifs.

Temps de garderie	Tarif	Tarif majoré	Total avec déduction ATL (0.50 € / h)	
7h30 – 8h20	1.60 €	2.50 €	1.10 €	2.00 €
7h30 – 9h (mercredi)	2.65 €	4.25 €	1.90 €	3.50 €
8h15 – 9h (mercredi)	1.60 €	2.60 €	1.23 €	2.23 €
12h – 12h30 (mercredi)	1.60 €	2.15 €	Non concerné	
16h20 – 17h15	1.60 €	2.55 €	1.10 €	2.05 €
16h20 – 18h	2.70 €	4.40 €	1.83 €	3.53 €
16h20 – 18h30	5.40 €	7.55 €	4.28 €	6.43 €

- **Périscolaire du jeudi après-midi**, il est proposé :
- ✓ l'application de tarifs dégressifs liés au QF et à la fratrie
 - ✓ la gratuité pour les enfants de petite section de maternelle
 - ✓ La facturation et le paiement interviendront trimestriellement à terme échu
 - ✓ Les familles relevant que QF 1 bénéficieront de l'ATL, soit une réduction de 0.50 € par heure de présence de l'enfant.

La participation est facultative. Mais l'inscription vaut engagement pour toute l'année scolaire. La contribution est à régler intégralement, quel que soit le nombre de séance auxquelles un enfant a participé.

Une inscription en cours d'année est possible sous réserve que la capacité d'accueil le permette et la cotisation annuelle est due.

Les journées thématiques sont ouvertes à tous les enfants de l'école et gratuites pour tous : Halloween, spectacle de Noël, Carnaval, Pâques, Boom de fin d'année.

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
FRATRIE	- de 835 €	836 à 1040 €	1041 à 1200 €	1201 à 1355 €	+ de 1356 €
1 ^{er} enfant	60 €	60 €	65 €	70 €	75 €
2 ^{ème} enfant	55 €	55 €	60 €	65 €	70 €
3 ^{ème} enfant et suivant	50 €	50 €	55 €	60 €	65 €

Après débat, le conseil municipal unanime décide de ne pas augmenter les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2024 /2025.

Le secrétaire de séance
Marie-Louise LAITHIER

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Pierre CONTOZ

